



Réunion annuelle de tous les membres effectifs et adhérents en ordre de cotisation.

Date : 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de mars à 19h.

L'AG décide de la politique générale de l'association, nomme et révoque les administrateurs, décharge les administrateurs, approuve les comptes et le budget.

Elus par l'assemblée générale, les administrateurs sont nommés pour un mandat de 2 ans renouvelable.

Un président, vice-président, trésorier et secrétaire sont clairement désignés parmi eux.

Le CA gère les affaires de l'association.

Les membres du CA choisissent des membres aidants parmi ceux qui se proposent.

Le CA, entouré de membres aidants, constitue le bureau de l'UPDLF.

Celui-ci se réunit tous les 2èmes mercredis de chaque mois, en soirée.

Le bureau gère l'ensemble des dossiers en cours.

Chaque dossier est sous la responsabilité d'un membre du bureau désigné à cette fonction.